

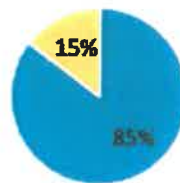
## COMMUNE DE SIERENTZ

Cette synthèse du Rapport sur l'État de la Collectivité reprend les principaux indicateurs du Rapport Social Unique au 31 décembre 2022. Elle a été réalisée via l'application [www.bs.donnees-sociales](http://www.bs.donnees-sociales) des Centres de Gestion par extraction des données 2022 transmises en 2023 par la collectivité au Centre de Gestion du Haut-Rhin.

## Effectifs

### 75 agents employés par la collectivité au 31 décembre 2022

- > 64 fonctionnaires
- > 11 contractuels permanents
- > 0 contractuel non permanent



- fonctionnaires
- contractuels permanents
- contractuel non permanent

### Aucun contractuel permanent en CDI

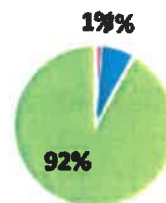
Personnel temporaire intervenu en 2022 : aucun agent du Centre de Gestion et 10 intérimaires

## Caractéristiques des agents permanents

### Répartition par filière et par statut

Filière	Titulaire	Contractuel	Tous
Administrative	19%		16%
Technique	38%	64%	41%
Culturelle			
Sportive			
Médico-sociale	6%		5%
Police			
Incendie			
Animation	38%	36%	37%
Total	100%	100%	100%

### Répartition des agents par catégorie



- Catégorie A
- Catégorie B
- Catégorie C

### Répartition par genre et par statut

	Hommes	Femmes
Fonctionnaires	20%	80%
Contractuels	27%	73%
Ensemble	21%	79%

### Les principaux cadres d'emplois

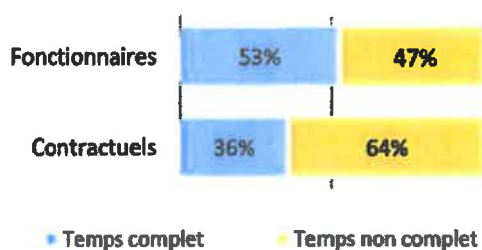
Cadres d'emplois	% d'agents
Adjoints d'animation	36%
Adjoints techniques	32%
Adjoints administratifs	11%
Agents de maîtrise	8%
ATSEM	5%

Synthèse des principaux indicateurs du Rapport Social Unique 2022

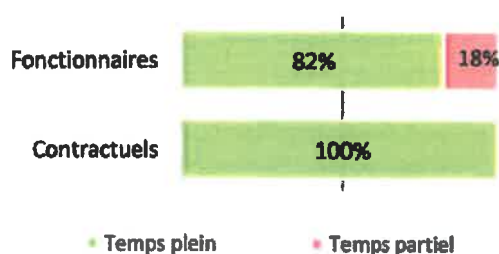
Nise en ligne le 13 novembre 2023  
par le Maire Pascal Tuerzi

## Temps de travail des agents permanents

### Répartition des agents à temps complet ou non complet



### Répartition des agents à temps plein ou à temps partiel



### Les 3 filières les plus concernées par le temps non complet

Filière	Fonctionnaires	Contractuels
Médico-sociale	100%	
Technique	58%	71%
Animation	42%	50%

### Part des agents permanents à temps partiel selon le genre

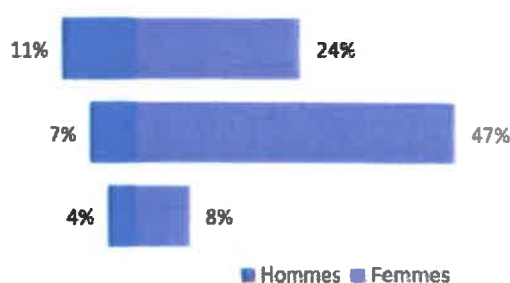
6% des hommes à temps partiel  
23% des femmes à temps partiel

## Pyramide des âges

### En moyenne, les agents de la collectivité ont 45 ans

Âge moyen* des agents permanents	
Fonctionnaires	45,70
Contractuels permanents	38,41
Ensemble des permanents	44,63
Tranche d'âge	
de 50 ans et +	
de 30 à 49 ans	
de - de 30 ans	

Pyramide des âges  
des agents sur emploi permanent



\* L'âge moyen est calculé sur la base des tranches d'âge

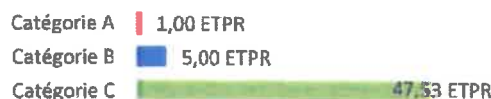
## Équivalent temps plein rémunéré

### 56,34 agents en Equivalent Temps Plein Rémunéré (ETPR) sur l'année 2022

- > 47,39 fonctionnaires
- > 6,14 contractuels permanents
- > 2,81 contractuels non permanents

102 539 heures travaillées rémunérées en 2022

### Répartition des ETPR permanents par catégorie



## Positions particulières

> Un agent en disponibilité

> Un agent détaché au sein de la collectivité

## Mouvements

- En 2022, 12 arrivées d'agents permanents et 23 départs

Aucun contractuel permanent nommé stagiaire

Emplois permanents rémunérés	
Effectif physique théorique au 31/12/2021 :	Effectif physique au 31/12/2022
86 agents	75 agents

*cf. page 7*

Variation des effectifs* entre le 1er janvier et le 31 décembre 2022		
Fonctionnaires	↗	1,6%
Contractuels	↘	-52,2%
<b>Ensemble</b>	↘	<b>-12,8%</b>

- Principales causes de départ d'agents permanents

Fin de contrats remplaçants	87%
Mise en disponibilité	4%
Démission	4%
Départ à la retraite	4%

- Principaux modes d'arrivée d'agents permanents

Arrivées de contractuels	67%
Intégration directe	33%

## Évolution professionnelle

- 2 bénéficiaires d'une promotion interne sans examen professionnel nommés

dont 50% des nominations concernent des femmes

- Aucun lauréat d'un concours d'agents déjà fonctionnaires dans la collectivité

- 36 avancements d'échelon et 3 avancements de grade

- Aucun lauréat d'un examen professionnel

- Aucun agent n'a bénéficié d'un accompagnement par un conseiller en évolution professionnelle

## Sanctions disciplinaires

- Aucune sanction disciplinaire prononcée en 2022

Nombre de sanctions prononcées concernant les fonctionnaires en 2022

	Hommes	Femmes
Sanctions 1 <sup>er</sup> groupe	0	0
Sanctions 2 <sup>ème</sup> groupe	0	0
Sanctions 3 <sup>ème</sup> groupe	0	0
Sanctions 4 <sup>ème</sup> groupe	0	0

## Budget et rémunérations

- Les charges de personnel représentent 46,52 % des dépenses de fonctionnement

<b>Budget de fonctionnement*</b>	<b>4 738 635 €</b>	<b>Charges de personnel*</b>	<b>2 204 432 €</b>	➔	<b>Soit 46,52 % des dépenses de fonctionnement</b>
<i>* Montant global</i>					

<b>Rémunérations annuelles brutes - emploi permanent :</b>	<b>1 543 488 €</b>	<b>Rémunérations des agents sur emploi non permanent :</b>
Primes et indemnités versées :	302 310 €	<b>48 263 €</b>
Heures supplémentaires et/ou complémentaires :	11 744 €	
Nouvelle Bonification Indiciaire :	6 550 €	
Supplément familial de traitement :	19 000 €	
Indemnité de résidence :	0 €	
Complément de traitement indiciaire (CTI)	0 €	

- Rémunération moyenne par équivalent temps plein rémunéré des agents permanents

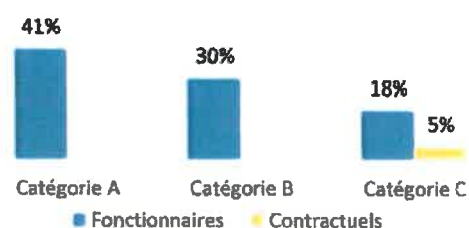
	Catégorie A		Catégorie B		Catégorie C	
	Titulaire	Contractuel	Titulaire	Contractuel	Titulaire	Contractuel
Administrative	s		36 376 €		31 745 €	
Technique				s	27 531 €	24 106 €
Culturelle						
Sportive						
Médico-sociale					28 989 €	s
Police						
Incendie						
Animation				s	26 043 €	21 766 €
<b>Toutes filières</b>	<b>s</b>		<b>37 780 €</b>		<b>27 637 €</b>	<b>22 975 €</b>

- La part du régime indemnitaire sur les rémunérations annuelles brutes pour l'ensemble des agents permanents est de 19,59 %

### Part du régime indemnitaire sur les rémunérations :

<b>Fonctionnaires</b>	<b>21,08%</b>
<b>Contractuels sur emplois permanents</b>	<b>4,71%</b>
<b>Ensemble</b>	<b>19,59%</b>

### Part du régime indemnitaire sur les rémunérations par catégorie et par statut



Le RIFSEEP a été mis en place pour les fonctionnaires

Les primes ne sont pas maintenues en cas de congé de maladie ordinaire

618 heures supplémentaires réalisées et rémunérées en 2022

189,5 heures complémentaires réalisées et rémunérées en 2022

- La collectivité a adhéré au régime général d'assurance chômage pour l'assurance chômage de ses agents contractuels

## Absences

En moyenne, 14,1 jours d'absence pour tout motif médical en 2022 par fonctionnaire

> En moyenne, 1,3 jours d'absence pour tout motif médical en 2022 par agent contractuel permanent

	Fonctionnaires	Contractuels permanents	Ensemble agents permanents
<b>Taux d'absentéisme « compressible »</b> (maladies ordinaires et accidents de travail)	3,87%	0,35%	3,35%
<b>Taux d'absentéisme médical</b> (toutes absences pour motif médical)	3,87%	0,35%	3,35%
<b>Taux d'absentéisme global</b> (toutes absences y compris maternité, paternité et autre)	4,00%	0,35%	3,46%

Cf. p7 Précisions méthodologiques pour les arcs de absences Taux d'absentéisme : nombre de jours d'absence / (nombre total d'agents x 365)

- Aucune journée de congés supplémentaires accordée au-delà des congés légaux (exemple : journée du maire)
- 23,6 % des agents permanents ayant été absents ont eu au moins un jour de carence prélevé
- La collectivité adhère à un contrat d'assurance groupe pour la gestion du risque maladie

## Accidents du travail

- 3 accidents du travail déclarés au total en 2022
- > 3 accidents du travail pour 75 agents en position d'activité au 31 décembre 2022
- > En moyenne, 20 jours d'absence consécutifs par accident du travail

## Handicap

Seules les collectivités de plus de 20 agents équivalent temps plein sont soumises à l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés à hauteur de 6 % des effectifs.

**Aucun travailleur handicapé employé sur emploi permanent**

- ⇒ Aucun travailleur handicapé recruté sur emploi non permanent

## Prévention et risques professionnels

- ASSISTANTS DE PRÉVENTION**  
2 assistants de prévention désignés dans la collectivité
- FORMATION**  
67 jours de formation liés à la prévention (habilitations et formations obligatoires)  
  
Coût total des formations : 2 535 €  
Coût par jour de formation : 38 €
- DÉPENSES**  
La collectivité a effectué des dépenses en faveur de la prévention, de la sécurité et de l'amélioration des conditions de travail  
  
Total des dépenses : 27 321 €
- DOCUMENT DE PRÉVENTION**  
La collectivité dispose d'un document unique d'évaluation des risques professionnels

Dernière mise à jour : 2022

## Formation

- En 2022, 52,0% des agents permanents ont suivi une formation d'au moins un jour

Pourcentage d'agents par catégorie et par statut ayant bénéficié d'au moins un jour de formation en 2022



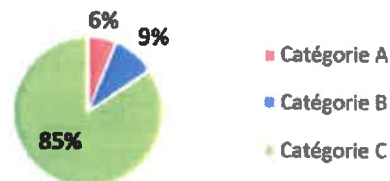
- 17 973 € ont été consacrés à la formation en 2022

Répartition des dépenses de formation

CNFPT	63 %
Coût de la formation des apprentis	3 %
Frais de déplacement	1 %
Autres organismes	32 %

- 97 jours de formation suivis par les agents sur emploi permanent en 2022

Répartition des jours de formation par catégorie hiérarchique



Nombre moyen de jours de formation par agent permanent :

> 1,3 jour par agent

Répartition des jours de formation par organisme

CNFPT	41%
Autres organismes	37%
Interne à la collectivité	22%

## Action sociale et protection sociale complémentaire

- La collectivité participe à la complémentaire santé et aux contrats de prévoyance

Montants annuels	Santé	Prévoyance
Montant global des participations	26 781 €	11 025 €
Montant moyen par bénéficiaire	525 €	216 €

- L'action sociale de la collectivité

- Prestations servies par l'intermédiaire d'un organisme à but non lucratif ou d'une association locale

## Relations sociales

- Jours de grève

Aucun jour de grève recensé en 2022

- Comité Technique Territorial

3 réunions en 2022 dans la collectivité

## Précisions méthodologiques

### 1 Formules de calcul - Effectif théorique au 31/12/2022

Pour les fonctionnaires :

Total de l'effectif physique rémunéré des fonctionnaires au 31/12/2022

- + Départs définitifs de titulaires ou de stagiaires
- + Départs temporaires non rémunérés
- Arrivées de titulaires ou de stagiaires
- Stagiairisation de contractuels de la collectivité
- Retours de titulaires stagiaires

Pour les contractuels permanents :

Total de l'effectif physique rémunéré des contractuels au 31/12/2022

- + Départs définitifs de contractuels
- + Départs temporaires non rémunérés
- + Stagiairisation de contractuels de la collectivité
- Arrivées de contractuels
- Retours de contractuels

Pour l'ensemble des agents permanents :

Effectif théorique des fonctionnaires au 31/12/2022

+ Effectif théorique des contractuels permanents au 31/12/2022

### 2 Formules de calcul - Taux d'absentéisme

$$\frac{\text{Nombre de jours calendaires d'absence}}{\text{Nombre d'agents au 31/12/2022} \times 365} \times 100$$

*Les journées d'absence sont décomptées en jours calendaires pour respecter les saisies réalisées dans les logiciels de paie*

#### Note de lecture

Si le taux d'absentéisme est de 8 %, cela signifie que pour 100 agents de la collectivité, un équivalent de 8 agents a été absent toute l'année.

### 3 « groupes d'absences »

#### 1. Absences compressibles :

Maladie ordinaire et accidents du travail

#### 2. Absences médicales :

Absences compressibles + longue maladie, maladie de longue durée, grave maladie, maladie professionnelle

#### 3. Absences Globales :

Absences médicales + maternité, paternité adoption, autres raisons\*

*\* Les absences pour "autres raisons" correspondent aux autorisations spéciales d'absences (motif familial, concours...) ne sont pas comptabilisées les jours de formation et les absences pour motif syndical ou de représentation*

En raison de certains arrondis, la somme des pourcentages peut ne pas être égale à 100 %

## Réalisation

Cette fiche synthétique reprend les principaux indicateurs sociaux issus du Rapport Social Unique 2022. Les données utilisées sont extraites du Rapport sur l'État de la Collectivité 2022 transmis en 2022 par la collectivité. Ces données ont pour objectif de bénéficier d'une vue d'ensemble sur les effectifs de la collectivité.



**DONNÉES SOCIALES 2022**  
**DES CENTRES DE GESTION**

L'outil automatisé permettant la réalisation de cette synthèse a été développé par le Comité Technique des Chargés d'études des Observatoires Régionaux des Centres de Gestion.

